departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 16 septembre 2002

Votants: 43

Transfert de la cuisine du CCAS à la Ville de Niort pour la restauration scolaire

Convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2002

[Annexe]

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 17 septembre 2002

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés:

Adjoints:

M. Joël RENOUX

Conseillers:

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020290

Enseignement Primaire et Temps Libre

Transfert de la cuisine du CCAS à la Ville de Niort pour la restauration scolaire

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 2002, a décidé la gestion autonome de trois sites gérontologiques : Les Flots Bleus, La Coudraie et La Recouvrance.

La cuisine centrale fournissait à la fois les repas aux résidents de ces trois structures, mais aussi aux enfants et personnel de l'école Edmond Proust.

Le maintien de la Cuisine Centrale ne se justifie plus au sein du CCAS et il a été décidé que les moyens et équipements de ce service seront transférés à compter du 1^{er} septembre 2002 à la Ville de NIORT pour répondre uniquement aux besoins de la restauration scolaire.

Des postes sont actuellement vacants en restauration à la Direction de l'Enseignement Primaire et du Temps Libre. Aussi, il est proposé de transférer 5 agents de la cuisine centrale du CCAS à la Direction de l'Enseignement Primaire et du Temps Libre à compter du 1^{er} septembre 2002 :

- 3 pour la restauration scolaire Edmond Proust (1 responsable + 2 adjoints)
- 2 sur des postes vacants (1 responsable + 1 adjoint)

Enfin, une étude financière est actuellement en cours pour déterminer les charges qui ne sont plus imputables à la Ville de Niort, les charges nouvelles qu'elle devra supporter directement et ajuster en conséquence la subvention allouée au CCAS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'accepter de transférer à la Ville de Niort la cuisine centrale pour la restauration scolaire.

(Bernard BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC** L'Adjoint Délégué

Robert PLANTECOTE

Ordre du jour